

**Bilan de l'application de la réglementation
sur la salubrité et l'entretien des logements et de son plan d'action
Étude publique**

Montréal, le 11 mai 2009 – La commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif procède à l'étude publique du bilan de l'application de la réglementation sur la salubrité et l'entretien des logements et de son plan d'action. Les citoyens et les organismes sont invités à l'assemblée publique qui aura lieu le 19 mai 2009 à 19 h à l'hôtel de ville de Montréal.

Le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements* (03-096), adopté en 2003 par le conseil de la Ville de Montréal, vise à assurer des conditions de logement acceptables pour tous les Montréalais. La commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a procédé en 2006 à l'étude publique du bilan de l'application de ce règlement et a émis des recommandations visant à mieux répondre aux enjeux de salubrité. Le but de l'assemblée est de présenter les suites données à ces recommandations, notamment le plan d'action qui a été mis en œuvre pour améliorer la salubrité des logements.

La commission souhaite entendre les points de vues des acteurs concernés et des citoyens intéressés par le sujet. La commission adoptera ses recommandations en assemblée publique, le lundi 8 juin à 17 h à la salle du conseil. Son rapport et ses recommandations seront ensuite déposés au conseil municipal.

Documentation

Le bilan de l'application de la réglementation sur la salubrité et l'entretien des logements peut être consulté dans les bureaux Accès Montréal et les bureaux d'arrondissement, de même qu'à la Direction du greffe, salle R-134 à l'hôtel de ville de Montréal. Le document est aussi accessible sur le site Internet des commissions : www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

Inscription

Les personnes qui désirent intervenir à la période de questions sont invitées à s'inscrire sur place dans les 30 minutes qui précèdent l'assemblée ou en communiquant avec la Direction du greffe, par téléphone au 514 872-3770 ou par courriel à l'adresse suivante : commissions@ville.montreal.qc.ca.

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

La commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif est présidée par M. Claude Trudel, maire de l'arrondissement de Verdun. Mme Noushig Eloyan, conseillère de ville, arrondissement Ahuntsic – Cartierville, en est la vice-présidente. Les autres membres de la commission sont : M. Richard Bergeron, conseiller de ville, arrondissement Plateau-Mont-Royal; M. Christian G. Dubois, conseiller de ville, Pierrefonds-Roxborro; M. Pierre Mainville, conseiller d'arrondissement, Ville-Marie; Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, arrondissement de Verdun; Mme Marie Potvin, conseillère d'arrondissement, Outremont; M. Robert L. Zambito, conseiller d'arrondissement, Saint-Léonard.

Renseignements : Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
Téléphone : (514) 872-3770